
«Faire un mariage convenable»

Persistence de l'endogamie parmi les élites patriciennes à Genève (1890–1957)

Pedro Araujo

«Faire un mariage convenable.» C'est en ces termes que le jeune Antoine Baumgartner, Genevois de 21 ans issu d'une famille patricienne, décrit, dans une lettre adressée à son père en 1853, la stratégie qui lui permettrait d'accéder à une position honorable dans le milieu exclusif du grand négoce.¹ Le choix du conjoint ou de la conjointe, souvent encadré par le père, basé sur le critère de la rentabilité d'une alliance familiale est une pratique courante au sein des élites patriciennes.² Pour les familles patriciennes de Genève sous l'ancienne République, le mariage est le moment de l'extension des domaines du possible. L'union «convenable» est celle qui permet, *a minima*, de maintenir les privilèges familiaux, mais surtout celle qui améliore la position de la famille au sein de l'élite. Entrer dans le milieu des affaires, accéder à une position politique, accroître sa fortune ou renforcer la respectabilité de sa lignée sont autant de raisons qui poussent ces familles à s'allier entre elles. Si cette forme d'union, le mariage de raison, était au cœur des stratégies matrimoniales des élites genevoises avant le XIX^e siècle, la révolution radicale de 1846, mettant fin à l'exclusivité du statut bourgeois dont bénéficiaient les membres de ces familles, n'a pas pour autant fait disparaître l'endogamie.³ Dans son étude sur les «mariages bourgeois» à Genève au XIX^e siècle,⁴ Olivier Perroux démontre, à travers une analyse des contrats de mariage et de sources familiales, que les alliances entre familles patriciennes ont très peu évolué dans la seconde moitié du siècle et illustrent la persistance d'un entre-soi de ce groupe social, même après l'abolition de leurs privilèges politiques. Des résultats comparables ont été observés à la même période avec les élites patriciennes de Bâle et de Zurich.⁵

Pour autant, la persistance ou non de ces alliances reste peu documentée au-delà du XIX^e siècle et des analyses de cas particuliers. Dans cet article, nous proposons de prolonger l'effort analytique des travaux sur le XIX^e siècle en apportant deux contributions. Premièrement, nous allons étudier les mariages patriciens durant la première moitié du XX^e siècle en considérant la période peu étudiée entre 1890 et 1957. La seconde moitié du XIX^e siècle est caractérisée par le début d'une démocratisation de l'accès aux positions de pouvoir à Genève avec un affaiblissement des positions des familles patriciennes dans les

sphères politique, économique et académique.⁶ Dans un tel contexte d'ouverture sociale relative, il est pertinent de s'interroger sur la façon dont l'endogamie des élites patriciennes évolue au cours des décennies suivantes. Deuxièmement, nous allons observer tous les mariages patriciens des élites genevoises, dépassant ainsi les études de cas particuliers. Au sein de cette population, nous définissons le mariage patricien comme une union impliquant au moins un individu au sein du couple qui est issu d'une famille patricienne de Genève. Cette stratégie analytique nous permet de décrire de manière systématique les structures des mariages des familles patriciennes en position de pouvoir entre 1890 et 1957. Il s'agit également d'interroger le rôle des femmes dans ces mariages. Elles semblent en effet servir de lien tant pour unir deux familles patriciennes, que pour consentir à des familles non patriciennes d'intégrer le cercle d'une famille patricienne de Genève.

L'article est structuré en cinq parties. Après avoir défini la pratique de l'endogamie et son importance historique chez les élites patriciennes en Suisse, nous présentons notre approche analytique et nos données dans une deuxième section consacrée à la méthodologie. Dans la troisième partie, nous montrons la distribution des différents types de mariages patriciens parmi les élites genevoises entre 1890 et 1957. Ensuite, nous analysons l'endogamie selon les sphères de pouvoir dans la section suivante. En conclusion, nous envisagerons de nouvelles pistes de recherche.

Endogamie et patriciat

L'intérêt pour l'étude des alliances matrimoniales remonte aux travaux classiques de certaines disciplines scientifiques, notamment l'anthropologie,⁷ et plus récemment la démographie historique.⁸ Dans sa théorie de l'alliance, Claude Lévi-Strauss avance que le mariage ne se limite pas à une union entre époux, mais constitue bel et bien un échange mettant en relation plusieurs groupes de personnes à différentes échelles (des familles, des organisations ou des régions). Il souligne que «c'est l'échange, toujours l'échange, qui ressort comme la base fondamentale et commune de toutes les modalités de l'institution matrimoniale».⁹ Cependant, cet échange n'est pas dépourvu de règles. Comme l'indique le sociologue Robert K. Merton, «il n'y a pas de société où la sélection d'un partenaire de mariage n'est pas régulée et discriminée. Le choix, que ce soit par les contractants eux-mêmes ou par d'autres personnes ou groupes délégués, est soumis à la régulation.»¹⁰ Selon les critères mis en avant par les personnes approuvant l'union, cette régulation peut prendre plusieurs formes et être plus ou moins contraignante pour les mariés.

Au sein des élites, on a fréquemment observé une régulation restrictive prenant la forme d'alliances matrimoniales endogames à diverses périodes historiques et dans différents contextes. L'endogamie, définie comme une pratique matrimoniale favorisant le choix d'un conjoint ou d'une conjointe en fonction d'une ou plusieurs propriétés sociales partagées, peut revêtir plusieurs formes. Elle peut être de *parenté*,¹¹ désignant des unions entre individus issus d'un groupe familial restreint, souvent entre cousins ou autres parents proches; *sociale*,¹² indiquant une appartenance à la même classe sociale; *géographique*,¹³ regroupant des individus originaires de la même localité; ou encore *religieuse*,¹⁴ réunissant des individus partageant une même foi.

Pratique largement répandue parmi les familles aristocratiques en France au Moyen Âge, l'endogamie visait à préserver la cohésion sociale de ce qui tendait, ce faisant, à devenir un groupe.¹⁵ Cette pratique a perduré au sein des familles aristocratiques britanniques, qui ont maintenu en majorité des alliances entre vieilles familles aristocratiques entre 1485 et 2000.¹⁶ Pendant la Renaissance à Florence, les familles patriciennes utilisaient les alliances matrimoniales pour atteindre trois objectifs majeurs: accumulation de richesses, accroissement du pouvoir politique et expansion de la lignée familiale.¹⁷ De tels calculs stratégiques favorisaient des alliances endogames entre familles patriciennes ou influentes. Dans l'Allemagne wilhelmiennne, les mariages de raison étaient courants au sein des élites économiques. Ils avaient pour but d'éviter la dispersion de la fortune familiale, même au prix d'alliances parfois établies avec des familles riches non patriciennes. Les femmes occupaient une place centrale au sein de ces stratégies matrimoniales. En tant qu'épouses, elles assuraient non seulement la continuité de la lignée familiale en fournissant des héritiers, mais elles scellaient également des alliances entre les familles, favorisant ainsi soit le maintien ou l'amélioration du statut de la famille d'origine, soit l'ascension sociale du gendre et de sa famille au sein de l'élite.¹⁸

À Genève, sous l'Ancien Régime, seuls les individus issus des familles patriciennes bénéficiaient de la bourgeoisie de la Ville, conférant le droit de citoyenneté. L'exclusivité de ce droit politique était ainsi réservée à une élite, représentant au début du XVIII^e siècle environ 6% de la population genevoise.¹⁹ La transmission des positions de pouvoir, particulièrement dans les sphères politique et économique, alors peu différenciées, s'opérait principalement par cooptation, impliquant souvent une transmission de génération en génération ou au sein du cercle restreint des familles patriciennes. À titre d'exemple, douze membres de la famille Pictet ont été élus syndic de la ville, transmettant fréquemment cette position de père en fils et érigeant ainsi cette famille comme la plus représentée à cette position de pouvoir dans l'histoire de Genève. Après l'abolition de leurs privilèges politiques à la fin du XVIII^e siècle et après la révolution

radicale de 1841, ces familles ont réussi, au moins partiellement, à maintenir une concentration de positions de pouvoir au cours du XIX^e siècle, une concentration que l'on peut qualifier de «structure patricienne»²⁰ par analogie à la structure du pouvoir de la ville de Bâle analysée par l'historien Philipp Sarasin. Ce maintien a été facilité en grande partie par la pratique de l'endogamie. Cependant, l'étendue de cette dernière reste inexplorée pour le XX^e siècle.

Données et choix méthodologiques

Les données mobilisées pour cet article ont été récoltées dans le cadre d'un projet de recherche sur les élites des villes de Zurich, Bâle et Genève, financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.²¹ À cette occasion, une base de données prosopographique a été créée à partir d'informations biographiques et généalogiques sur les élites dans quatre sphères de pouvoir: académique, culturelle, économique et politique. Nous définissons la notion d'élite en suivant une approche dite positionnelle,²² en retenant les individus qui occupent les plus hautes positions dans chacune des quatre sphères. Pour cet article, nous avons sélectionné toutes les élites positionnelles de Genève. Pour la sphère académique, nous avons retenu tous les professeurs ordinaires et associés de l'Université de Genève. Pour la sphère culturelle, les membres du comité directeur de la société des arts ont été sélectionnés. Pour la sphère économique, nous avons inclus les dirigeants des plus grandes entreprises de la région, les membres du comité directeur de la Chambre de commerce et de l'industrie et les dirigeants du *Journal de Genève* et de la *Tribune de Genève*. Pour la sphère politique, tous les membres des Parlements et gouvernements aux niveaux cantonal et municipal ont été recensés.

Le tableau 1 illustre notre démarche pour constituer l'échantillon des mariages patriciens des élites genevoises, défini comme une union dont au moins l'un des deux individus provient d'une famille patricienne de la ville de Genève.

Dans un premier temps, parmi toutes les élites positionnelles, nous avons identifié celles qui sont patriciennes de la ville et renseigné systématiquement leur mariage en regardant l'origine de l'épouse. Ensuite, nous avons étendu la recherche en identifiant toutes les épouses patriciennes de Genève des élites positionnelles qui ne sont pas issues d'une famille patricienne genevoise. Cela nous a permis de distinguer les mariages patriciens des mariages non patriciens au sein de l'élite positionnelle genevoise. Dans les rares cas où les élites se sont mariées plusieurs fois, nous avons comptabilisé un seul mariage par individu en privilégiant le mariage patricien lorsque différents types de mariages étaient présents. Le statut de patricien a été défini en retenant comme critère le fait d'avoir acquis la bour-

Tableau 1: *Composition des mariages des élites de Genève (nombre de femmes entre parenthèses)*

	1890	1910	1937	1957
Élites positionnelles de Genève	283 (0)	324 (0)	373 (4)	443 (8)
Célibataires	6 (0)	9 (0)	13 (0)	13 (6)
Mariages non patriciens	139	195	265	346
Mariages patriciens	138	120	95	84

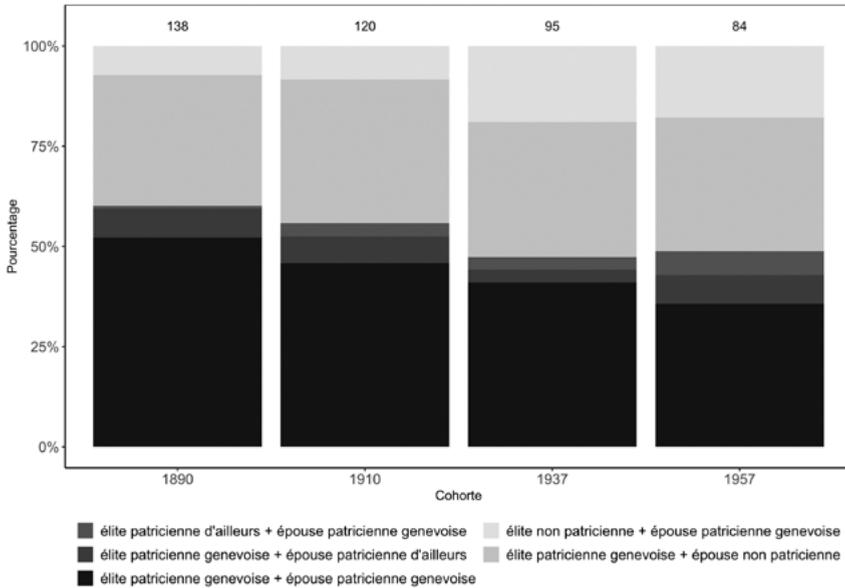
geoisie de Genève avant (ou en) 1800. Cette délimitation temporelle permet de garantir qu'un individu descend d'une lignée familiale qui avait accès aux privilèges octroyés par le droit de citoyenneté sous l'Ancien Régime et appartenait donc au patriciat local. L'identification de l'année d'obtention de la bourgeoisie a été rendue possible en mobilisant notamment le Répertoire des noms des familles suisses du Dictionnaire historique de la Suisse.²³ Il faut souligner que, si cette approche nous permet d'avoir une vision exhaustive des mariages patriciens au sein des élites positionnelles genevoises, elle ne permet pas en revanche de généraliser nos observations à l'ensemble des mariages patriciens dans la société genevoise.

Le nombre de mariages patriciens diminue tout au long de la période considérée. Alors qu'ils représentaient près de la moitié de tous les mariages des élites genevoises en 1890 (49,8%), ces mariages en représentent moins d'un sur cinq en 1957. Cette chute s'explique notamment par le déclin concomitant des patriciens à des positions de pouvoir durant l'ensemble de la période.²⁴ Par ailleurs, il est intéressant de souligner que, sur les huit femmes en position d'élites en 1957, six d'entre elles sont célibataires.

L'évolution des mariages patriciens au sein de l'élite genevoise

Les mariages patriciens au sein de l'élite genevoise peuvent prendre cinq formes différentes, chacune d'entre elles correspondant à un niveau plus ou moins fort d'endogamie ou respectivement d'ouverture sociale. Chacun de ces types de mariages est composé d'au moins une personne issue d'une famille patricienne de Genève. La figure 1 illustre la distribution de ces mariages aux quatre dates retenues. Pour une question de facilité de lecture, nous employons systématiquement le mot «épouse» pour désigner le ou la partenaire de l'élite. Les élites genevoises de notre échantillon sont quasi exclusivement masculines. Sur les 437 mariages

Fig. 1: *Mariages patriciens au sein des élites de Genève (n = 437)*



Source: base de données des élites suisses, <https://elitesuisse.unil.ch>.

patriciens de cette étude, seuls 4 concernent une femme avec une position d'élite. Les mariages sont illustrés par une variation de deux couleurs principales. En nuances de gris clair, nous avons les mariages patriciens exogames, c'est-à-dire des couples au sein desquels seul l'un des deux partenaires est issu d'une famille patricienne (élite patricienne genevoise + épouse non patricienne, ou élite non patricienne + épouse patricienne genevoise). En nuances de gris foncé, nous avons les mariages endogames, c'est-à-dire des unions pour lesquels les deux partenaires sont issus du patriciat. La tonalité de gris la plus foncée indique le niveau d'endogamie le plus élevé, à savoir une union entre deux membres du patriciat genevois (élite patricienne genevoise + épouse patricienne genevoise). Les deux tonalités de gris plus claires indiquent une endogamie étendue avec une union entre un membre du patriciat genevois et un membre du patriciat d'une autre commune suisse. La dénomination «patricien-ne d'ailleurs» est utilisée pour désigner toutes les personnes issues soit d'une famille patricienne d'une grande ville suisse autre que Genève, soit d'une famille patricienne en dehors de Genève et d'une grande ville suisse mais dont la famille jouit d'une large notoriété. Nous avons considéré que les familles patriciennes ayant une entrée dans le Dictionnaire historique de la Suisse correspondaient à ce critère de notoriété.

Une première observation réside dans la persistance à un niveau élevé des mariages patriciens endogames au sein des élites genevoises, malgré une diminution continue de cette pratique tout au long de la période analysée. Ce résultat confirme la tendance précédemment identifiée par Olivier Perroux pour le XIX^e siècle.²⁵ En 1890, les trois types de mariages endogames représentent légèrement plus de 60% de l'ensemble des mariages patriciens au sein des élites genevoises. En 1957, cette proportion se maintient à 48,8%. La diminution de 11 points de pourcentage est inférieure à la baisse du nombre absolu de mariages patriciens sur l'ensemble de la période, passant de 138 en 1890 à 84 en 1957, soit une chute de 39%. Cela signifie que le déclin des familles patriciennes à des positions de pouvoir à Genève est plus marqué que le déclin des mariages endogames au sein des familles patriciennes maintenues à des positions d'élite. Une analyse approfondie de chacun des cinq types de mariages patriciens permet de mieux comprendre la dynamique de l'endogamie.

Une *endogamie forte* caractérise le premier type de mariage patricien, impliquant l'union de deux individus issus de familles patriciennes de Genève (élite patricienne genevoise + épouse patricienne genevoise). Ces personnes ont tendance à cumuler trois dimensions d'endogamie: la dimension sociale résultant de leur appartenance au patriciat de la ville, la dimension géographique découlant du choix du conjoint originaire de la ville et la dimension religieuse, étant donné que les patriciens de Genève proviennent quasi exclusivement de familles de confession protestante. Malgré une diminution de 52% (n = 72) à 35,7% (n = 30) entre 1890 et 1957, ce type de mariage patricien demeure la forme d'union prédominante chez les élites genevoises. Au sein des familles patriciennes les plus influentes, occupant des positions de pouvoir dans plusieurs sphères, la pratique d'une endogamie forte est nettement marquée. Par exemple, parmi les 12 élites de la famille Pictet de notre échantillon, 8 ont épousé une femme issue du patriciat genevois. Cette inclination est encore plus accentuée du côté des épouses issues de la famille Pictet. Les 11 femmes de cette famille qui se sont mariées avec une élite genevoise de notre échantillon ont toutes épousé un patricien de la ville. Alors que les élites de la famille Pictet exercent principalement des mandats dans les sphères économiques et politiques, les conjoints des femmes issues de la famille Pictet occupent très majoritairement des positions de pouvoir dans les sphères culturelles et académiques. Dans ce contexte, l'endogamie forte permet à la famille Pictet d'étendre son influence dans des sphères qu'elle n'a que peu ou pas encore investies. Dans d'autres cas, ce type de mariage offre à des dirigeants de milieux d'affaires l'occasion d'allier leur famille. Cette pratique s'observe notamment chez les banquiers privés genevois. À ce titre, Ivan Jacques Mirabaud-Paccard (1850–1935), associé de la banque Mirabaud et petit-fils du fondateur, marie ses deux filles, Gabrielle et Edmée, à deux banquiers privés, respectivement Jean

Lombard-Mirabaud (1875–1957), associé de la banque privée Lombard-Odier, et Aymon Pictet (1886–1928), associé de la banque Pictet. Ce type d’alliances vient fortifier une proximité déjà existante entre des dirigeants de banques privées qui siègent parfois dans les mêmes organes de direction. Par exemple, en 1910, Ivan Jacques Mirabaud-Paccard et Guillaume Pictet-Cramer (1860–1926), beaux-pères unis par le mariage de leurs enfants, siègent tous deux au conseil d’administration de l’Union financière de Genève, une union de banques privées genevoises pour la réalisation d’opérations financières d’envergure à l’étranger.

Les deux types de mariages patriciens suivants correspondent à une *endogamie élargie*, à savoir une union entre deux individus issus du patriciat de Genève et d’une autre région (élite patricienne genevoise + épouse patricienne d’ailleurs, et élite patricienne d’ailleurs + épouse patricienne genevoise). Le pourcentage d’élites patriciennes genevoises épousant une patricienne d’une autre commune demeure relativement faible, autour de 7%, sur toute la période observée. Bien que cela ne concerne que quelques individus, le nombre d’élites patriciennes d’une autre commune suisse épousant une patricienne genevoise augmente de 1 cas en 1890 à 5 cas en 1957. Ces élites ou épouses patriciennes d’ailleurs sont le plus souvent des individus établis à Genève depuis une ou plusieurs générations. Leur famille est patricienne d’une autre région, souvent proche de Genève, et bénéficie même parfois d’une bourgeoisie acquise à Genève au cours du XIX^e ou du XX^e siècle. C’est le cas, par exemple, d’Edmond Gustave Barbey-Gampert (1895–1991), associé de la banque Lombard-Odier, dont la famille de Chexbres a acquis une bourgeoisie de Genève en 1844. Son mariage avec la patricienne genevoise Marcelle Gampert illustre une logique de proximité géographique qui caractérise beaucoup de mariages en situation d’endogamie élargie. En effet, si dans cette situation il y a bien un élargissement des alliances matrimoniales en dehors du patriciat de la ville de Genève, les unions se font néanmoins souvent avec des familles originaires d’une commune proche de Genève et/ou dans la même région linguistique.

Les deux derniers types de mariages patriciens correspondent à une situation d’*exogamie*, dans la mesure où il y a une rupture de l’unité patricienne au sein du couple avec l’un des partenaires qui n’est pas issu du patriciat (élite patricienne genevoise + épouse non patricienne, et élite non patricienne + épouse patricienne genevoise). Au fil du temps, l’exogamie est devenue prédominante en passant de 39,8% (n = 55) des mariages patriciens en 1890 à 51,2% (n = 43) en 1957. Cependant, les deux types de mariages patriciens exogames n’ont pas la même dynamique historique, selon le sexe de la personne non patricienne. Au sein des élites patriciennes genevoises, le pourcentage de mariages avec une femme non patricienne reste relativement stable pour l’ensemble de la période. Il passe de 32,6% (n = 45) en 1890 à 33,3% (n = 28) 1957. En revanche, parmi les épouses

patriciennes genevoises, le pourcentage de mariages avec des élites non patriciennes augmente sensiblement en passant de 7,2% (n = 10) en 1890 à 17,9% (n = 15) en 1957. Cette différence permet de dresser deux constats. Premièrement, les hommes en position d'élite sont moins soumis à une régulation stricte de leur choix matrimonial. Ils peuvent plus facilement que les femmes pratiquer un mariage sans un encadrement parental les orientant vers une union endogame. Nos résultats montrent que les mariages patriciens exogames incluant un homme patricien sont toujours nettement supérieurs, à toutes les dates, aux mariages patriciens exogames incluant une femme patricienne. Comme le souligne l'historien Philipp Sarasin pour le cas des mariages patriciens à Bâle, les femmes sont soumises à une régulation stricte, souvent établie par le père, qui vise à la fois à préserver le prestige de la lignée familiale en sélectionnant des gendres appartenant à des familles patriciennes en priorité et à choisir un gendre capable de pérenniser l'entreprise familiale dans les cas des élites économiques.²⁶ La famille genevoise Oltramare illustre bien cette dynamique. Sur les 7 hommes en position d'élites de la famille, 5 ont épousé une femme qui n'est pas issue du patriciat, tandis que les 3 femmes de la famille qui ont épousé une élite genevoise, l'ont toutes fait avec une élite patricienne de la ville.

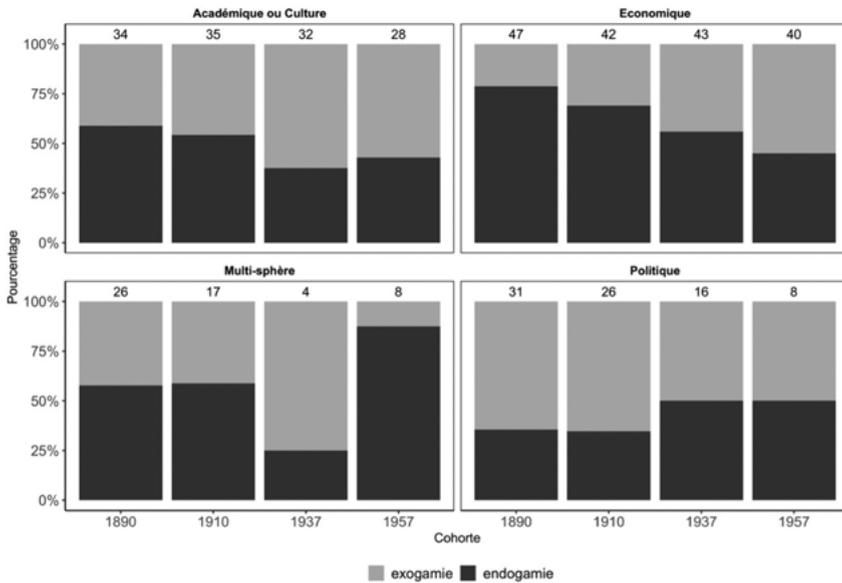
Un second constat réside dans le fait que cette régulation du choix du conjoint pour les femmes patriciennes s'élargit progressivement aux gendres qui ne sont pas issus du patriciat, mais qui auraient un parcours ou des ressources exceptionnelles.²⁷ Par exemple, Charlotte Gautier (1917-?), issue du patriciat genevois, se marie avec Georges Firmenich, chimiste et membre du conseil d'administration de l'entreprise Firmenich. Bien que la famille Firmenich ne soit pas issue du patriciat genevois, et peu liée à celui-ci par alliance, elle est installée à Genève depuis le XIX^e siècle et s'est enrichie grâce au développement de l'entreprise familiale, devenant ainsi une famille alliée potentielle.

Endogamie et exogamie selon les sphères de pouvoir

Les mariages patriciens révèlent des dynamiques historiques différenciées en fonction des sphères de pouvoir dans lesquelles les élites genevoises évoluent. La figure 2 illustre ces tendances en examinant l'endogamie et l'exogamie au sein de différentes sphères sociales. Pour une raison de maintien d'un nombre d'observations suffisamment élevé, deux regroupements ont été réalisés: les cinq types de mariages patriciens ont été classés en deux états possibles, endogamie ou exogamie; les sphères académique et culturelle ont été unifiées.

Trois principaux constats émergent de l'analyse. En premier lieu, les alliances matrimoniales des élites économiques sont marquées par une baisse continue

Fig. 2: Répartition de l'endogamie et de l'exogamie dans les mariages patriciens des élites genevoises par sphère de pouvoir (n = 437)



Source: base de données des élites suisses, <https://elitessuisses.unil.ch>.

des mariages endogames, alors même qu'il s'agissait à la fin du XIX^e siècle des élites les plus exclusives. Les unions endogames de ces élites sont ainsi passées de 78,2% (n = 37) en 1890 à 45% (n = 18) en 1957. Cette diminution peut être attribuée en partie à l'émergence au cours du XX^e siècle de nouvelles familles non patriciennes prospérant dans le monde des affaires, devenant ainsi des candidats privilégiés à des alliances avec les anciennes familles genevoises. À titre d'exemple, l'avocat Pierre Turrettini (1912–2009), patricien genevois dont la famille est en déclin au XX^e siècle, a épousé Catherine Bates (1912–?), fille de Frederik Bates (1883–1972), un influent dirigeant non patricien, directeur de la *Tribune de Genève*, journal fondé par son père, et de la banque UBS.

Deuxièmement, les élites des sphères académique, culturelle et politique présentent une évolution plus contrastée avec des fluctuations modérées. Bien que l'on observe un déclin de l'endogamie, passant de 58,8% en 1890 (n = 20) à 42,9% (n = 12) en 1957, dans les sphères académique et culturelle, elle augmente légèrement dans la sphère politique. Il convient néanmoins de souligner que le nombre absolu de mariages patriciens dans la sphère politique diminue d'environ 74% au cours de la période examinée. Ce phénomène témoigne de

l'ouverture de cette sphère à une population plus diversifiée,²⁸ tout en maintenant un certain entre-soi parmi les élites patriciennes toujours présentes, notamment celles issues des familles les plus anciennes. La famille patricienne Chenevière illustre cette tendance avec une pratique de l'endogamie, très marquée dans la sphère économique, qui se retrouve également dans la sphère politique. C'est le cas d'Édouard Chenevière-Brocher (1848–1916), médecin et député au Grand Conseil sous l'étiquette du Parti démocratique, qui épouse Adèle Brocher (1878–?), fille du patricien Charles Brocher-Johannot (1811–1884), professeur de droit, député et président de la Cour de cassation.

Enfin, la catégorie des élites multisphères, c'est-à-dire des individus détenant simultanément des mandats dans plusieurs sphères sociales, connaît des fluctuations significatives, avec une nette prévalence de l'endogamie en 1957 (87,5%; n = 7) en comparaison avec les autres années. Parmi les 7 élites en situation d'endogamie à cette date, 6 sont membres ou président du conseil d'administration du *Journal de Genève*. Ce résultat témoigne de l'importance à la fois du contrôle de cet organe de presse par des familles patriciennes de Genève, déjà en position de pouvoir dans d'autres sphères, mais aussi par des représentants de ces familles particulièrement stricts sur la régulation des mariages de la famille.

Conclusion

Les mariages patriciens au sein des élites genevoises entre 1890 et 1957 sont toujours dans de larges proportions des unions endogames. Malgré la perte de leurs privilèges politiques consécutive à la révolution radicale, les familles patriciennes en position de pouvoir n'ont pas marqué de rupture immédiate en termes d'alliances matrimoniales. Pendant la période observée, elles ont continué à forger des alliances par mariage avec d'autres familles patriciennes de la ville de Genève. Cependant, il faut également souligner que, pendant la période étudiée, la pratique de l'endogamie a diminué et s'est modestement élargie aux patriciens d'autres communes. Ces résultats montrent une lente évolution des stratégies matrimoniales des élites patriciennes, une tendance déjà observée durant la seconde moitié du XIX^e siècle à Genève et à Bâle²⁹ et qui se confirme durant la première moitié du XX^e siècle.

L'endogamie analysée dans cet article présente des disparités entre les hommes et les femmes. Les élites patriciennes hommes ont plus fréquemment recours à un mariage exogame que les femmes de la même famille, dont les mariages sont souvent l'occasion de recruter des gendres patriciens dotés en ressources et en compétences hors du commun. Bien que souvent méconnu, ce rôle des femmes est néanmoins primordial pour le maintien des échanges entre les familles patri-

ciennes. Par ailleurs, l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie influente, notamment dans la sphère économique, a permis d'étendre ces alliances. Cette extension des mariages parfois au-delà des alliances patriciennes doit également être mise en parallèle avec la définition stricte du patriciat appliquée dans cet article. Parmi les mariages exogames, certains concernent des familles, qui bien que ne répondant pas strictement à notre définition du patriciat, appartiennent néanmoins à un milieu social semblable à celui des patriciens genevois.

Au-delà de l'étude spécifique des élites genevoises, cette recherche soulève la question plus générale du mariage en tant que mécanisme de préservation ou de renforcement du pouvoir. Cette perspective mérite une exploration approfondie dans de futurs travaux, notamment en analysant les alliances matrimoniales au sein des élites urbaines d'autres villes ou d'autres pays, tout en approfondissant la compréhension du lien entre les positions de pouvoir et la propension à adopter des stratégies matrimoniales endogames.

Zusammenfassung

«Faire un mariage convenable». Zum Fortbestand der Endogamie in den patrizischen Eliten Genfs (1890–1957)

Dieser Artikel untersucht die Persistenz der Endogamie innerhalb der Genfer Eliten zwischen 1890 und 1957 anhand der Entwicklung von patrizischen Heiraten. Auf der Grundlage einer prosopografischen Datenbank, die über die Ehen von 1423 positionellen Eliten Auskunft gibt, wirft der Beitrag ein neues Licht auf die Heiratsstrategien der Genfer Patrizierfamilien. Er zeigt, dass trotz eines Rückgangs der Endogamie zwischen Patrizierfamilien sich diese während des gesamten Beobachtungszeitraums auf einem hohen Niveau halten konnte, was eine langsame soziale Öffnung der Genfer Patrizier in Bezug auf die Eheschliessung widerspiegelt. Über die Fallstudie hinaus wirft dieser Artikel die allgemeinere Frage nach der Ehe als Mechanismus zur Machterhaltung respektive -stärkung auf.

(Übersetzung: Isabelle Schürch)

Notes

- 1 Le cas du mariage d'Antoine Baumgartner est développé dans Olivier Perroux, *Traditions, vocation et progrès. Les élites bourgeoises de Genève (1814–1914)*, Genève 2006.
- 2 Voir à ce sujet le chapitre «Le mariage bourgeois pendant la restauration» dans Perroux (voir note 1).
- 3 James Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, 6 volumes, Genève 1836–1908.
- 4 Perroux (voir note 1).
- 5 Albert Tanner, «Aristokratie und Bürgertum in der Schweiz im 19. Jahrhundert. Verbürgerli-

- chung der «Herren» und aristokratische Tendenzen im Bürgertum», in Sebastian Brändli et al. (éd.), *Schweiz im Wandel. Studien zur neueren Gesellschaftsgeschichte*, Bâle 1990, 211–277; Philipp Sarasin, *La ville des bourgeois. Élités et société urbaine à Bâle dans la deuxième moitié du XIX^e siècle*, Paris 1998.
- 6 Pierre Benz et al., «The Power of Swiss Patrician Families. Between Decline and Persistence (1890–1957)», *Social Science History* 48/2 (2024), 331–360.
 - 7 Voir notamment: les travaux classiques d'Edward Westermarck, *The History of Human Marriage*, Londres 1891; Claude Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris 1949; Bronislaw Malinowski, *La vie sexuelle des sauvages du Nord-Ouest de la Mélanésie*, Paris 1970.
 - 8 En particulier Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux, Michel Oris, *Le choix du conjoint. Premiers entretiens de la Société de démographie historique*, Lyon 1998.
 - 9 Lévi-Strauss (voir note 7).
 - 10 Traduction de l'auteur de Robert K. Merton, «Intermarriage and the social structure. Fact and theory», *Psychiatry. Journal for the Study of Interpersonal Processes* 4 (1941), 361–374.
 - 11 Elisabeth Joris, «Kinship and Gender. Property, Enterprise, and Politics», in David W. Sabeau, Simon Teuscher, Jon Mathieu (éd.), *Kinship in Europe. Approaches to Long-Term Development, 1300–1900*, New York 2007, 231–257; David W. Sabeau, «Kinship and Class Dynamics in Nineteenth-Century Europe», in *ibid.*, 301–313.
 - 12 Marco H. D. van Leeuwen, Ineke Maas, «Endogamy and Social Class in History. An Overview», *International Review of Social History* 50/2 (2005) 1–23.
 - 13 Keith D. M. Snell, «English Rural Societies and Geographical Marital Endogamy, 1700–1837», *The Economic History Review* 55/2 (2002), 262–298.
 - 14 Matthijs Kalmijn, «Shifting Boundaries. Trends in Religious and Educational Homogamy», *American Journal of Sociology* 96 (1991), 786–800.
 - 15 Ivan Ermakoff, «Prelates and Princes. Aristocratic Marriages, Canon Law Prohibitions, and Shifts in Norms and Patterns of Domination in the Central Middle Ages», *American Sociological Review* 62 (1997), 405–422.
 - 16 Kimberly Schutte, *Women, Rank, and Marriage in the British Aristocracy, 1485–2000. An Open Elite?*, Londres 2014.
 - 17 John F. Padgett, Christopher K. Ansell, «Robust Action and the Rise of the Medici, 1400–1434», *American Journal of Sociology* 98/6 (1993), 1259–1319; John F. Padgett, «Open Elite? Social Mobility, Marriage, and Family in Florence, 1282–1494», *Renaissance Quarterly* 63 (2010), 357–411.
 - 18 Schutte (voir note 16).
 - 19 Paul Barbey, *État et gouvernement. Les sources et les thèmes du discours politique du patriciat genevois entre 1700 et 1770*, thèse de doctorat (1990), Université de Genève.
 - 20 Sarasin (voir note 5).
 - 21 André Mach et al., *Local Power Structures and Transnational Connections. New Perspectives on Elites in Switzerland (1890–2020)*, projet FNS n° 183534, 2019–2023.
 - 22 Cette approche est développée notamment dans C. Wright Mills, *The Power Elite*, Londres 1956.
 - 23 Répertoire des noms de famille suisses, <https://hls-dhs-dss.ch/famn/?pagename=famn1>.
 - 24 Benz et al. (voir note 6).
 - 25 Perroux (voir note 1).
 - 26 Sarasin (voir note 5).
 - 27 Sur ce point, voir Malik Mazbouri, Monique Pavillon, «La dot et l'hypothèque. Étude comparative de deux cours biographiques dans leurs enjeux de classe et de genre», *traverse* 2/2 (1995), 78–96.
 - 28 Baptiste Antoniazza, André Mach, Michael A. Strebel, «The Urban Left in Power. Comparing the Profiles of «Municipal Socialists» and the «New Urban Left» in Swiss Cities», *International Journal of Urban and Regional Research* 47/5 (2023), 745–772.
 - 29 Perroux (voir note 1); Sarasin (voir note 5).